

CERTIFICAT 100% OR CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Le Certificat 100% Or (le « Certificat ») offre une exposition instantanée au cours de l'once d'Or et permet de diversifier votre contrat simplement avec ce métal précieux reconnu pour son caractère de « valeur refuge ».

Le Certificat 100% Or présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. L'Assureur ne donne aucune garantie à l'investisseur notamment en ce qui concerne la durée, le montant de remboursement et le rendement du Certificat. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte et pas sur leur valeur.

Le Certificat fait l'objet d'une cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

1. Informations générales

Forme juridique	Titre de créance, coté en Bourse
Code ISIN	NL0006454928
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., société <i>ad hoc</i> de droit étranger.
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A.
Nombre de Certificats émis	520 000 Certificats
Sous-jacent	L'Once Troy d'Or (Reuters code: XAU / ISIN code : USFX00000XGA)
Souscripteur	L'Assureur
Devise	EUR
Date d'Émission	18 novembre 2008
Prix du Certificat au 24/09/2012	132,80 euros
Souscription minimale	1 Certificat
Parité	10 Certificats pour une Once
Frais de gestion	0,75% par an (révisables entre 0% et 0,75% par an à la discrétion de l'Agent de Calcul)
Date de Remboursement	Le Certificat 100% Or est dit à « échéance ouverte » : il ne possède pas de date de remboursement déterminée à l'avance. L'Émetteur se réserve toutefois la possibilité/le droit de procéder au remboursement anticipé du Certificat 100% Or, en respectant un préavis minimum de 10 jours ouvrés.
Cotation	NYSE Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Investisseur	Souscripteur ou adhérent à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte dans le cadre d'un versement ou d'un arbitrage.

2. Objectif de gestion

Le Certificat 100% Or réplique à tout moment l'évolution de l'once d'Or aux frais de gestion et à la parité euro/dollar près.

Le Certificat 100% Or étant coté en euros et portant sur un sous-jacent coté en dollars, ce produit est soumis au risque de change euro/dollar. Toutes choses égales par ailleurs, une progression du dollar face à l'euro sera bénéfique pour l'investisseur détenant le Certificat 100% Or tandis qu'une baisse du dollar face à l'euro sera pénalisante sur la performance du Certificat 100% Or.

Les frais de gestion sont fixés à 0,75% TTC maximum par an.

3. Avantages / Inconvénients du Certificat 100% Or

Avantages

- Le cours du Certificat 100% Or réplique fidèlement l'évolution de l'once d'Or, aux frais de gestion et au taux de change euro/dollar près.
- Le Certificat 100% Or est négociable en continu sur différentes plateformes de négociation dont NYSE Euronext Paris. Ils s'achète et se vend aussi simplement qu'une action.
- Sans échéance, il permet d'investir sur du court, moyen ou long terme, selon la stratégie choisie.

Inconvénients

- Le Certificat 100% Or présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- Le Certificat 100% Or n'est pas couvert contre le risque de change euro/dollar ; il peut donc pâtir d'une baisse du dollar face à l'euro.
- Le Certificat 100% Or peut être remboursé de manière anticipée au gré de l'Émetteur, sur préavis de 10 jours ouvrés.

4. Stratégie d'investissement

Le Certificat 100% Or offre une exposition instantanée au cours de l'Or physique, métal précieux reconnu pour son caractère de valeur « refuge ». Le Certificat 100% Or permet une diversification de votre contrat.

5. Description du mécanisme de la valeur de remboursement du Certificat 100% Or

5.1 - Remboursement à la demande des investisseurs

Les Certificats 100% Or faisant l'objet d'une cotation effective en bourse, les investisseurs, par le biais de l'Assureur, pourront demander le rachat des Certificats qu'ils détiennent au travers d'unités de compte ; les ordres de rachat seront transmis quotidiennement par l'Assureur au teneur de marché (BNP Paribas Arbitrage) et exécutés sur la base des cours des Certificats à 17 heures, le jour ouvré suivant le traitement de la demande de rachat de l'assuré par l'Assureur.

5.2 - Remboursement des Certificats par l'Émetteur

Les Certificats 100% Or sont à échéance ouverte, ce qui signifie qu'aucune date d'échéance n'a été déterminée au moment de l'émission.

L'Émetteur se réserve toutefois la possibilité, sous réserve d'un préavis, de rembourser par anticipation l'intégralité des Certificats. Le préavis interviendra au plus tard 10 jours ouvrés avant la Date d'Évaluation qui correspond à la date à laquelle les Certificats seront valorisés. Dans cette hypothèse le montant remboursé sera déterminé comme suit :

$$\text{Value}_t = \text{Value}_{t-1} \times \left(1 - \text{MF} \times \frac{\text{Act}_{t-1;t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Gold}_t / \text{Fx}_t}{\text{Gold}_{t-1} / \text{Fx}_{t-1}} \right)$$

Pour les besoins des présentes :

« **Value_{t-1}** » désigne la valeur d'un Certificat à l'Heure d'Évaluation (15 heures, heure de Londres) le Jour Ouvré pour l'Or précédent la Date d'Évaluation ;

Value₀ est égal au cours de référence de l'Or le Jour Ouvré pour l'Or précédent la Date d'Émission divisé par la Parité et divisé par Fx_0 (cours de référence de l'Or au 17 novembre 2008 égal à 734 USD) ;

« **Parité** » désigne le nombre de Certificats lié à un sous-jacent (l'Or), ce nombre pouvant être sujet à ajustement ; à la Date d'Émission la Parité était de 10 ;

« **MF** » désigne les frais de gestion ; fixés à 0,75% TTC maximum par an, ils sont retirés chaque jour de la valorisation des Certificats ;

« **Act_{t-1, t}** » désigne le nombre de jours calendaires entre le Jour Ouvré pour l'Or précédent la Date d'Évaluation (exclu) et la Date d'Évaluation (inclus) ;

« **Gold_t** » désigne le cours de référence de l'Or à la Date d'Évaluation ;

« **Gold_{t-1}** » désigne le cours de référence de l'Or le Jour Ouvré pour l'Or précédent la Date d'Évaluation ;

« **Fx₀** » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17 heures (heure de Paris) par la « World Management Company » le Jour Ouvré pour l'Or précédent la Date d'Émission (soit 1,2642 le 17 novembre 2008) ;

« Fx_t » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17 heures (heure de Paris) par la « World Management Company » à la Date d'Évaluation, étant entendu que si pour une raison quelconque ce taux n'était pas disponible, alors, il serait déterminé par l'Agent de Calcul ;

« Fx_{t-1} » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17 heures (heure de Paris) par la « World Management Company » à la Date d'Évaluation, étant entendu que si pour une raison quelconque ce taux n'était pas disponible, alors, il serait déterminé par l'Agent de Calcul ;

« **Agent de Calcul** » désigne BNP Paribas Arbitrage SNC, 160/162 boulevard MacDonald 75019 Paris, France ;

« **Jour Ouvré pour l'Or** » désigne tout jour où le cours de référence de l'Or (cours officiel de l'après-midi « GOLD-PM.FIX ») est publié par le LBMA (London Bullion Market Association).

5.3 - Exemples de calcul de la valeur de remboursement du Certificat 100% Or

Le Certificat 100% Or réplique l'exacte performance de l'once d'Or, aux frais de gestion et à la parité euro/dollar près. Les frais de gestion sont fixés à 0,75% TTC maximum par an. Par ailleurs, le Certificat 100% Or est émis sans échéance*, ce qui permet à l'investisseur de se positionner sur du moyen ou long terme.

Dans les trois exemples suivants, des scénarii à 2, 3, 5 et 6 ans après la date d'acquisition du Certificat ont été élaborés. Les hypothèses pour les exemples de performance suivants prennent par ailleurs en compte une devise euro/dollar stable et des frais de gestion de 0,75% TTC maximum par an.

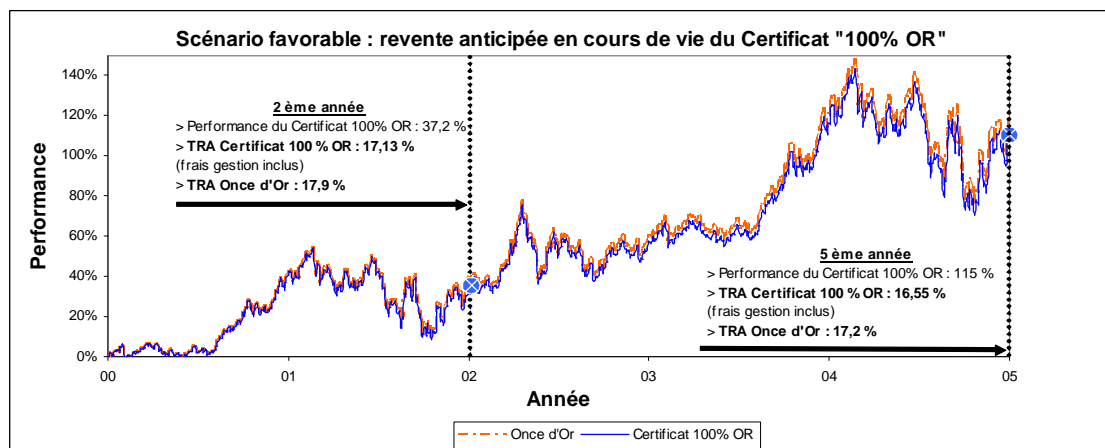
Le Certificat 100% Or portant sur un actif libellé en dollars, toutes choses égales par ailleurs, une progression du dollar face à l'euro sera bénéfique pour l'investisseur tandis qu'une baisse du dollar face à l'euro sera pénalisante sur la performance.

**Sauf remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur et sous réserve d'un préavis minimum de 10 jours ouvrés.*

Exemple 1 : scénario favorable

CAS 1 : l'Or affiche une **performance moyenne annuelle de 17,9%** (Taux de Rendement Actuariel ou TRA) 2 ans après l'acquisition du Certificat. Frais de gestion inclus, les porteurs du Certificat 100% Or réalisent une performance de 37,2% du capital investi*, soit un **taux de rendement actuariel annualisé de 17,13%**.

Cas 2 : les porteurs qui, dans cet exemple, auraient décidé de conserver le Certificat 100% Or jusqu'à la 5ème année après son acquisition auront réalisé une **performance de 115%**. Ceci correspond à un **taux de rendement actuariel annualisé de 16,55%** pour le Certificat 100% Or (frais de gestion annuel inclus) contre **17,2% pour l'Or**.

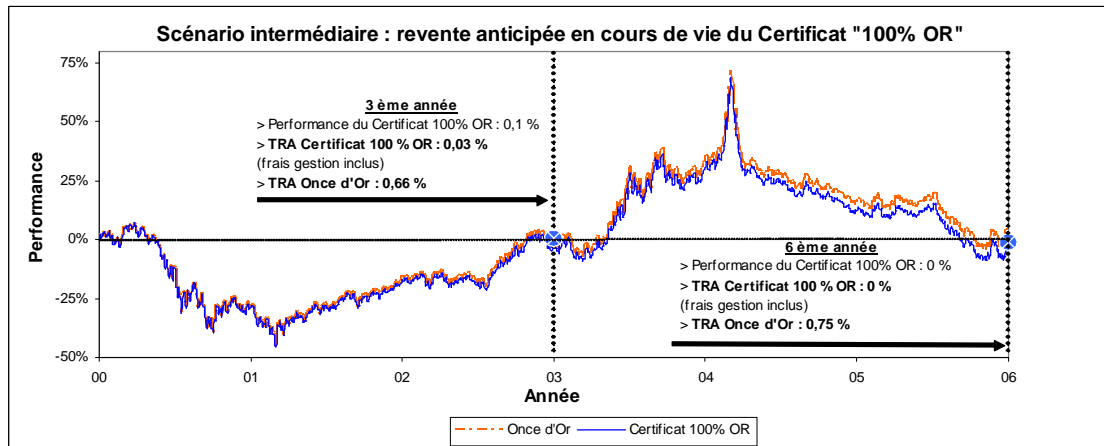


**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Exemple 2 : scénario intermédiaire

Cas 1 : l'Or affiche une **performance moyenne annuelle de 0,66%** 3 ans après l'acquisition du Certificat. Frais de gestion inclus, les porteurs du Certificat 100% Or réalisent alors une performance de 0,1% du capital investi*, soit un **taux de rendement actuariel annualisé de 0,03%**.

Cas 2 : les porteurs qui, dans l'exemple, auraient décidé de conserver le Certificat 100% Or jusqu'à la 6ème année après son acquisition auront réalisé une **performance de 0%**. Ceci correspond à un **taux de rendement actuariel annuel de 0%** sur le Certificat 100% Or (frais de gestion annuels inclus) contre 0,75% pour l'Or.

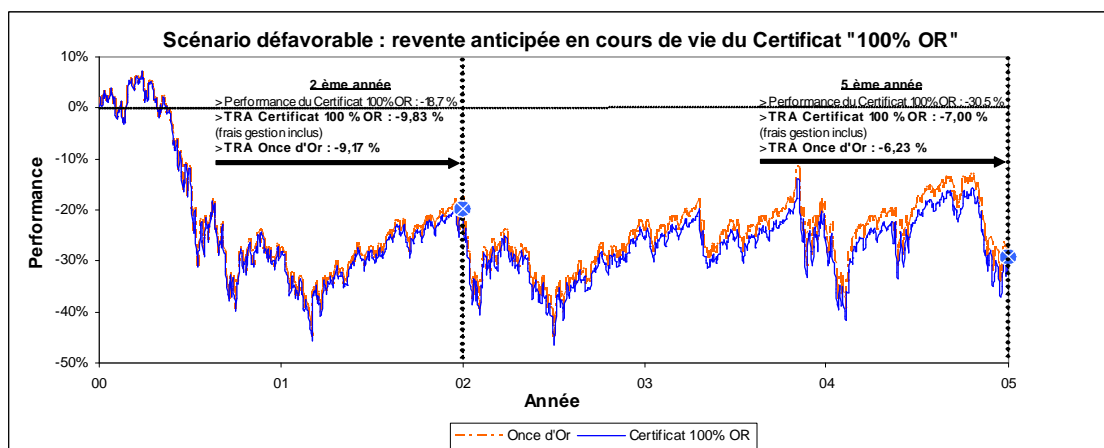


**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Exemple 3 : scénario défavorable

Cas 1 : la performance moyenne annuelle de l'Or est négative de **9,17%**, 2 ans après l'acquisition du Certificat. Le Certificat 100% Or affiche, lui, un taux de rendement actuariel annuel négatif de 9,83%, soit une performance de -18,7% du capital investi* sur la période écoulée, frais de gestion inclus.

Cas 2 : la performance moyenne annuelle de l'Or est négative de **6,23%**, 5 ans après l'acquisition du Certificat. Le Certificat 100% Or affiche, lui, un taux de rendement actuariel annuel négatif de 7%, soit une performance de -30,5% sur la période écoulée, frais de gestion inclus.



**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Avertissement relatif aux exemples : Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme des Certificats 100% Or. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs des Certificats

ou de son sous-jacent. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces exemples, ces derniers n'ayant aucune valeur contractuelle. Les calculs sont présentés hors frais d'entrée, d'arbitrage et frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

6. Profil de risque

6.1 – Risques découlant de la nature des Certificats 100% Or

Les Certificats 100% Or répliquent à tout moment l'évolution de l'Or aux frais de gestion et à la parité euro/dollars près.

Le cours des Certificats 100% Or dépend des conditions de marchés et peut être sujet à d'importantes fluctuations. Les Certificats 100% Or ne présentent pas de garantie en capital et peuvent pâtir d'une baisse du dollar face à l'euro.

Les Certificats 100% Or étant émis sans échéance, l'Émetteur dispose, sous réserve d'un préavis minimum de 10 jours ouvrés, d'une possibilité de remboursement anticipé des Certificats.

6.2 - Risques de marché et risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement

Risque de crédit sur l'Émetteur et son Garant :

L'investisseur doit être conscient que le remboursement des Certificats est sujet à l'absence de défaut de l'Émetteur, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et du Garant du remboursement, BNP Paribas S.A. L'investisseur est ainsi exposé au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant (S&P AA- / Moody's A2 / Fitch A+).

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement :

Les Certificats 100% Or exposent l'investisseur à un risque de baisse du cours de l'Or.

Risque de change :

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du Certificat 100% Or. La fluctuation des monnaies par rapport à la monnaie de référence du Certificat peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur du Certificat.

7. Profil type de l'investisseur

Ce produit constitue un placement présentant un niveau de risque élevé.

Ce support d'investissement s'adresse à des investisseurs avertis disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de vie des Certificats et désireux de profiter de l'évolution du cours de l'Or.

La proportion du patrimoine financier qu'il paraît raisonnable d'investir dans les Certificats peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

8. Conditions de liquidité

Le teneur de marché (BNP Paribas Arbitrage) garantit, dans des conditions de marchés et de fonctionnement informatiques normales, que les Certificats 100% Or pourront être rachetés à un cours cohérent avec le cours publié coté sur NYSE Euronext Paris avec une fourchette achat/vente de 0,30%, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Les ordres de rachat passés par l'Assureur seront exécutés sur la base des cours à 17 heures, le jour ouvré suivant le traitement de la demande de rachat de l'assuré par l'Assureur.

9. Valorisation

Une mise à jour de la valorisation des Certificats 100% Or sera disponible quotidiennement sur le site www.produitsdebourse.com. Les Certificats 100% Or sont cotés de façon continue sur NYSE Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. La valorisation correspond au cours de 17 heures (heure française) le jour ouvré suivant le traitement de l'opération par l'Assureur.

10. Frais et commissions

Les frais de gestion applicables aux Certificats 100% Or s'élèvent à 0,75% TTC maximum par an. Ils sont inclus dans le prix du Certificat.

Avertissement

Toute opération de marché sur instrument financier comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des matières premières ou des métaux précieux. Au regard de ces risques, tout Investisseur potentiel doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Les Certificats 100% Or sont des produits à capital non garanti (que ce soit en cours de vie ou à échéance) pouvant être utilisé comme support en unités de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Certificats 100% en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux.

Les Investisseurs, lorsqu'ils sélectionnent les Certificats 100% Or en tant que support de leur contrat, déclarent :

- (i) avoir procédé à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires des Certificats 100% Or
- (ii) avoir compris et accepté les caractéristiques principales des Certificats 100% Or et notamment ses avantages/inconvénients et les risques y afférents,
- (iii) avoir pris leur décision d'investissement de manière indépendante et au regard de leur situation personnelle.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas considérées comme une recommandation de conclure l'opération. Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées.

Le Prospectus de Base des Certificats 100% Métaux Précieux en date du 30 mai 2008 et les Suppléments y afférant ont été approuvés par l'AFM, autorité de tutelle néerlandaise (Netherlands Authority for the Financial Markets Vijzelgracht 50, 1017 HS, Amsterdam. Netherlands).

SURAVENIR

Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 – 29 802 BREST CEDEX 9
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €
SIREN 330 033 127 RCS BREST
Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)
(61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 9)